

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 02 septembre 2024



EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE

Yves TERLAT, Maire

N°257/2024

AUTORISATION DE STATIONNER UNE UMD ET UNE CAMIONNETTE

- Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
  - Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
  - Vu la demande formulée en date du 02 septembre 2024 par la société 3DNORD demande l'autorisation de stationner une UMD (Unité Mobile de Décontamination) et une camionnette sur le trottoir au droit de la propriété portant le n°22 rue Kléber Rolle – côté rue du 1<sup>er</sup> mai à ANNAY, en vue de travaux de désamiantage.
  - Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1<sup>er</sup> :

Le stationnement d'une UMD et d'une camionnette est autorisé du 02 au 06 septembre 2024 sur la rue au droit de la propriété portant le n°22 rue Kléber Rolle – côté rue du 1<sup>er</sup> mai, pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Une signalisation réglementaire **réflectorisée** sera mise en place et entretenue par le permissionnaire, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation des chantiers.

Article 3 :

Le permissionnaire sera responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter du stationnement des véhicules et devra prendre les précautions nécessaires pour les prévenir.

Article 4 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
Yves TERLAT

